



ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022

Début de la réunion à 20h30

La réunion mensuelle de ce jour est précédée, comme convenu le 7 octobre dernier, par une Assemblée Générale Extraordinaire afin de voter les changements apportés lors de la dernière réunion de bureau, aux statuts de l'Association. Certains points méritaient en effet d'être précisés.

Le Président fait état du nombre de membres présents et représentés.

- Présents : 22
- Représentés : 01 (procuration de Claude RUDELLE à Francis JOULIN)
- Excusés : 03

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale extraordinaire peut débiter.

Francis JOULIN rappelle que les statuts n'avaient pas été revus depuis 2014. Les membres du bureau ont surtout relevé des précisions à apporter. Il s'agit de :

ARTICLE 8 – Alinéa 4 : « *Le quorum est exigé. Il est établi à la moitié des membres plus une voix* »

ARTICLE 9 – Alinéa 3 : « *Les votes sur les différents rapports ont lieu à main levée et à la majorité des membres présents et représentés* ».

ARTICLE 10 – Alinéa 3 : **Idem article 9.** L'article 8 porte sur l'AG ordinaire et l'article 9 sur l'AG extraordinaire.

ARTICLE 12 – Alinéa 1 : Le **bureau comprend à minima 6 membres et à maxima 8 membres**

Tous les adhérents ont reçu un projet de ces statuts. Francis s'est renseigné auprès des services de la Préfecture afin de prendre leur avis pour que tout soit conforme aux lois régissant les associations.

Il est donc procédé au vote à main levée.

- Abstentions : 0
- Oppositions : 0

Les changements sont adoptés à la majorité présente et représentée, soit 22 présents + 1 procuration.

Francis JOULIN se chargera de faire parvenir un exemplaire des nouveaux statuts aux Services de la Préfecture pour validation.

L'Assemblée générale extraordinaire est clôturée à 20h45.



REUNION MENSUELLE DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022

La réunion mensuelle peut commencer

Celle-ci n'a pas été précédée d'une réunion de bureau. Il s'agit simplement de donner quelques informations.

ORDRE DU JOUR

- Les expositions à voir
- Nos expositions
- Sortie Chauvigny
- Points divers

LES EXPOSITIONS A VOIR

Francis a envoyé à l'ensemble des adhérents les affiches correspondant aux expositions à venir.

- QUEAUX expose du 5 novembre 2022 au 31 janvier 2023. Vernissage le samedi 5 novembre à 18h00
- TARGÉ présente ses photos les 12 et 13 novembre 2022 à la Salle de la Grange à TARGÉ.
- SAULGÉ fête les 40 ans de leur club. Exposition le Dimanche 13 novembre de 14h00 à 18h00.

(pour rappel, vous trouverez les affiches de ces 3 expos en fichier attaché)

Une autre exposition très importante, même s'il ne s'agit pas de photos aura lieu à partir **du 19 novembre jusqu'au 8 décembre à la Maison de la Forêt de Montamisé. Il s'agit du club de peinture présidé par notre ami Jacques SARRAZIN.** Venez nombreux voir de très belles choses.

NOS EXPOSITIONS

Nos photos sur le thème diptyque devaient être exposées à partir du 9 ou du 16 novembre prochain. Après renseignements pris par Francis auprès de la Mairie, les grilles permettant d'exposer ne seront pas disponibles à ces dates. Celle-ci sera donc reportée. A suivre lors d'une prochaine réunion.

SORTIE CHAUVIGNY

Le club a organisé le Samedi 22 octobre une sortie «prises de vues» à Chauvigny sur les hauteurs de la ville pour prendre des photos et dans le bas de la ville pour trinquer devant une bière, jus de fruits, café ... Bel après-midi ensoleillé, convivial avec 12 participants. De jolies photos ont été prises et projetées vendredi lors de la réunion. A refaire --- là ou ailleurs.

POINTS DIVERS

Pour information, Francis informe les adhérents que l'ensemble des associations de Montamisé, réunies par la Mairie le 13 octobre dernier se sont vues dotées d'un document titré «La République Française» rappelant les droits et surtout les devoirs de toutes mes associations. Deux documents doivent plus particulièrement attirer notre attention :

1. La charte d'utilisation des salles communales et l'hygiène s'y rattachant
2. Le contrat d'engagement républicain fait au niveau national pour toutes les associations.

La signature de ces 2 documents est incontournable, surtout pour les associations bénéficiant de subventions communales. Vous trouverez, pour information, un exemplaire du contrat d'engagement signé par Francis, pour notre association.

En l'absence d'autres points divers, nous passons à la projection des photos. 71 photos issues des :

- Photos du mois
- Sortie Chauvigny
- Thème

Les commentaires des prises de vue sont intéressants et constructifs. Sympathique

La secrétaire adjointe
Charlotte JOUBERT